



Berset Solange / Grivet Pascal, député-e-s			
Etudier les possibilités de modifier la loi sur les finances et création d'une charte "achats"			
Cosignataires :	23	Direction :	DFIN
Réception au SGC :	03.05.2012	Transmission à la Direction :	10.05.2012

Dépôt et développement

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier, d'une part, les possibilités de modifier la loi sur les finances en y incluant des principes de contrôle et suivi des montants destinés à l'achat de marchandises diverses et, d'autre part, la création d'une charte « achats ».

L'affaire révélée dans la presse en février dernier concernant le détournement d'ordinateurs par des collaborateurs du SITel a montré que l'Etat n'est pas à l'abri de dysfonctionnements, notamment en matière d'achat de marchandises diverses.

Les achats de fournitures et marchandises par l'Etat, et ceux effectués par les établissements étatiques érigés en personnes morales, se montent à plusieurs millions par année.

La loi sur les finances de l'Etat régit les principes de la politique et de la gestion financière. Le règlement de ladite loi définit plus précisément les principes comptables et les compétences financières des services. L'article 49 précise notamment que les montants dès 200 000 francs sont considérés comme importants et l'annexe 2 du règlement fixe les compétences du Conseil d'Etat, des Directions, établissements et services en matière d'engagement des dépenses et signatures. Si tout ou presque semble être réglé sous l'angle purement financier et comptable, il faut constater qu'il n'y a aucune mention, ni dans la loi, ni dans le règlement, de règles d'attributions des achats, de suivi et de contrôle du matériel acheté.

Il semble primordial de compléter la loi sur les finances par un article incluant une base d'éthique. Le Conseil d'Etat doit établir des règles précises concernant les demandes d'offres, les attributions et le suivi des achats. Le respect de règles morales par tous les interlocuteurs et fournisseurs doit aussi être assuré ; chacun doit agir dans les intérêts de l'Etat. Il s'agit également de mettre en place un fonctionnement et une transparence qui garantissent qu'il n'y a pas la possibilité de toucher des « cadeaux » ou que les contrats d'achats se fassent par « copinage ».

Le Conseil d'Etat étudie la création d'une charte « achats » à laquelle devraient répondre toutes les personnes responsables des achats dans les services de l'Etat et dans les établissements étatiques. Cette charte devrait fixer :

- > les règles pour les demandes d'offres de matériel et fourniture divers,
- > les règles d'attribution à différentes entreprises,
- > les règles de contrôles stricts et la mise en place d'évaluation régulière du marché des achats.

Il est indispensable de mettre en place des procédures concernant le contrôle et le suivi des achats effectués.